LIVRE TROISIÈME.

LUTTE DE LA ROYAUTÉ CONTRE LA FÉODALITÉ.

CHAPITRE PREMIER.

AVÉNEMENT DE LA TROISIÈME RACE. — HUGUES CAPET ET SES SUCCESSEURS.

63. **Avénement de la troisième race.** — « Entre la puissance réelle du dernier descendant de Charlemagne et son titre de roi le contraste était trop grand; la couronne semblait posée sur la tête d'une ombre. Placé, par la situation de ses domaines, plus favorablement qu'aucun autre pour un tel dessein, Hugues Capet se l'appropria. Il n'y avait pas plus de droit que tout autre : il ne fut porté au trône par aucun parti, par aucune combinaison, aucune intrigue un peu générale. Il prit le nom de roi; celui qui le possédait ne pouvait s'y opposer : la plupart des grands seigneurs du royaume ne s'en inquiétèrent point; leur puissance n'en était point atteinte; depuis longtemps ils n'avaient à peu près rien à démêler avec la royauté. Hugues Capet se fit reconnaître par ses propres vassaux, qui n'avaient qu'à gagner à l'élévation de leur suzerain. Peu à peu les principaux feudataires, séduits par ses concessions ou ses promesses, avouèrent également le titre supérieur qu'il s'était donné. Ce fut là toute la révolution capétienne. Depuis la mort de Charlemagne, la féodalité avait conquis la société; en se faisant appeler roi, un de ses principaux membres s'en déclara le chef. » (M. Guizot.)

64. **Hugues Capet** (987-996). — A l'avénement de la troisième race, les souverainetés féodales entre lesquelles la France se trouvait divisée dépassaient le nombre de soixante, et formaient, comme nous l'avons expliqué, autant de petits états tout à fait indépendants. Parmi ceux qui les possédaient, on distinguait, outre le duc de France, Hugues Capet : son frère le duc de Bourgogne, le comte de Flandre, le comte de Vermandois, devenu par la suite comte de Champagne, les ducs de Normandie et d'Aquitaine, et le comte de Toulouse. Après ces six grands feudataires, auxquels fut par la suite attribué le titre de *pairs* du royaume, parce qu'ils avaient été,

disait-on, les pairs ou les égaux de Hugues Capet, on peut nommer comme ne leur cédant guère en puissance les comtes d'Anjou, du Maine, de Bretagne, de Nevers, d'Auvergne, d'Angoulême, de la Marche, du Périgord, du Rouergue, le duc de Gascogne, les comtes de Béarn, de Foix, etc., sans parler des comtes de Provence, de Bourgogne (Franche-Comté), des ducs de Lorraine, etc., qui relevaient de la couronne de Germanie.

Hugues Capet, duc de France et comte de Paris et d'Orléans, et possesseur d'immenses domaines, l'égal de tous ces princes en dignité, et supérieur en puissance à la plupart d'entre eux, avait encore l'avantage d'appartenir à cette famille de Robert le Fort, qui avait déjà donné à la France deux rois : Eudes et Robert. Après s'être assuré l'appui de son frère le duc de Bourgogne et du duc de Normandie, son beau-frère, il assemble à *Noyon* ses vassaux, auxquels se joignirent sans doute tous les petits feudataires voisins, s'y fait proclamer roi (mai 987), et va ensuite à Reims recevoir l'onction sacrée des mains de l'archevêque Adalbéron, couvrant ainsi son usurpation de la sanction ecclésiastique. Il s'efforça aussi de s'attacher par ses libéralités le clergé, dont l'influence était toujours puissante sur l'esprit du peuple, et dont il avait besoin de se faire un appui contre les prétentions qu'il allait avoir à combattre. Elles ne tardèrent pas à se réveiller. A peine le nouveau roi venait-il de consolider l'élévation de sa famille sur le trône de France, en associant son fils Robert à la couronne (988), que Charles de Lorraine, oncle et légitime héritier de Louis V, se présenta, les armes à la main, pour revendiquer cette couronne. Les comtes de Flandre et de Vermandois, celui de Tours et de Blois, le duc d'Aquitaine et le comte de Toulouse, s'étaient déclarés pour sa cause, sans vouloir toutefois s'armer pour elle. Réduit à ses seules forces, Charles parvint à s'emparer de *Laon* et de *Reims*, dont il resta trois ans en possession; mais livré par trahison à son rival (991), il finit ses jours en captivité à Orléans (992).

Le reste du règne de Hugues Capet nous est peu connu. Il paraît qu'il fut troublé par les révoltes de quelques-uns de ceux mêmes qui l'avaient porté sur le trône, mais il les fit rentrer sous son obéissance. La France eut encore plus à souffrir des guerres continuelles que tous les grands vassaux ne cessaient de se faire entre eux, au mépris de l'autorité royale. On pourra même juger par la réponse hautaine de l'un d'eux de quel œil ils considéraient la royauté nouvelle. Le comte de Péri-

gueux usurpait les titres de comte de Poitiers et de Tours. *Qui t'a fait comte?* lui fit demander Hugues Capet. — *Qui t'a fait roi?* lui fit répondre l'orgueilleux comte. L'histoire de ces puissants seigneurs et de leurs débats forme à cette époque toute celle de la France. Nous nous bornerons toutefois à nommer ici les plus célèbres d'entre eux : c'était *Richard Sans-peur*, duc de Normandie, qui avait épousé une sœur de Hugues Capet, et qui fit pour lui avec succès la guerre contre *Arnoul*, comte de Flandre; c'était encore le duc de Bretagne, *Conan le Tort*, et le comte d'Anjou, *Foulques Nerra*, qui se livrèrent (992), dans la lande de *Conquereux* ou *Conquereuil* (entre Rennes et Nantes), la bataille la plus sanglante du règne de Hugues Capet; elle coûta la vie à Conan et à mille de ses guerriers. On pourrait ajouter à ces quatre noms celui de *Guillaume Fier-à-bras*, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, considéré comme le plus puissant des seigneurs français. En effet, ses états, qui furent cruellement ravagés par la peste (994), s'étendaient des bords de l'Océan aux rives du Rhône, frontière des royaumes réunis d'Arles et de Bourgogne, regardés comme étrangers à la France. — A côté des noms de ces puissants feudataires, il faut citer celui d'un pauvre moine du couvent d'Aurillac, *Gerbert*, que son goût pour les sciences conduisit à l'université arabe de Cordoue, la plus célèbre du monde à cette époque. Il en rapporta des connaissances qui le firent soupçonner de magie par ses ignorants contemporains, mais qui lui valurent d'être choisi par Hugues Capet pour être le précepteur du jeune roi Robert, pendant le règne duquel il devint pape sous le nom de Sylvestre II. Ce fut lui qui inventa la première horloge à balancier, et qui introduisit en France l'usage des chiffres arabes.

Hugues Capet mourut (996) à *Paris*, capitale du comté de son nom et du duché de France, et redevenue, par l'avénement de son seigneur au trône, celle du royaume, titre qu'elle avait perdu sous la seconde race; il fut enterré à Saint-Denis.

65. Robert II (996-1031). — Robert II, fils unique de Hugues Capet, associé au trône par son père et couronné roi dès l'année 988, lui succéda sans opposition. L'époque de son règne est une des plus mal connues de notre histoire. Outre les guerres que les seigneurs continuaient à se faire entre eux et dans lesquelles Robert intervint quelquefois, il en eut à soutenir pour son propre compte une plus importante, qui se prolongea pendant quatorze années (1002-1015). Son oncle

Henri, duc de Bourgogne, était mort sans postérité; Robert réclama son héritage, qui lui fut disputé par Otte Guillaume, que la femme du duc Henri avait eu d'un premier mariage, et par les seigneurs bourguignons, qui voulaient se rendre indépendants. Ils consentirent cependant, après une longue résistance, à reconnaître Henri, second fils du roi, comme duc et comme suzerain; tandis que Otte Guillaume conservait, avec le titre de comte, les comtés de Dijon, de Mâcon et de Besançon. Ce dernier se dédommagea de ce qu'il perdait de ce côté par l'influence qu'il sut acquérir dans le royaume d'Arles ou de Bourgogne, alors gouverné par Rodolphe le Fainéant, et dont il devint bientôt le principal administrateur. Rodolphe avait renouvelé l'hommage rendu aux empereurs d'Allemagne pour ce royaume, sur lequel le puissant comte de Champagne, Eudes II, éleva sans succès des prétentions, quelques années après (1024).

Les chagrins domestiques les plus cruels remplirent presque tout le règne du bon roi Robert : il avait épousé en première noces (998) Berthe, qui était sa cousine au quatrième degré. Le pape Grégoire V lui ordonna de rompre cette union, regardée par l'Église comme incestueuse. Robert, quoique religieux et d'ailleurs assez faible de caractère, ne consentit qu'après avoir été excommunié à se séparer d'une épouse qu'il aimait. Constance, fille du comte de Toulouse, qu'il prit (998) pour la remplacer, fit le malheur du reste de sa vie par son caractère impérieux, méchant et frivole; elle corrompit la cour par la licence qu'y introduisirent les Aquitains qu'elle avait amenés avec elle; enfin, elle contribua à faire condamner au feu des hérétiques. Ce fut le premier exemple donné en France de ces supplices si opposés à l'esprit du christianisme. Cette rigueur n'empêcha pas l'hérésie de se propager sourdement dans l'Aquitaine, où nous la retrouverons deux siècles plus tard au milieu des Albigeois (voir n° 91).

De quatre fils que Robert eut de Constance, il perdit (1025) l'aîné, nommé Hugues, qui s'était déjà fait estimer par ses belles qualités : il désigna alors pour son successeur Henri, qu'il fit couronner (1027), au grand déplaisir de Constance, qui préférait le plus jeune de ses enfants, nommé Robert. Elle s'en vengea en excitant ses deux autres fils à se révolter contre le roi, qui marcha contre eux, les força à se soumettre, et leur pardonna (1030). Robert mourut l'année suivante, pleuré de ses sujets, qui disaient en assistant à ses funérailles : « Tandis que Robert a été roi, nous avons vécu en sûreté;

nous n'avons craint personne ; » éloge rarement mérité dans ces temps de troubles et de violences. — Ce pieux roi nourrissait souvent jusqu'à mille pauvres chaque jour ; il leur lavait les pieds le jeudi saint et les soignait dans leurs maladies. C'est à lui que remonte l'usage longtemps pratiqué par nos rois, dans la cérémonie de leur sacre, de toucher les malades atteints de certains maux (les écrouelles), en leur disant : « Le roi te touche, que Dieu te guérisse. » Robert, qui chantait souvent au lutrin avec les clercs, est l'auteur de plusieurs hymnes et chants d'église.

On trouve sous ce règne les premières traces des associations que les villes, avec l'aide de la puissance ecclésiastique (voir n° 68), commençaient à former entre elles, pour se préserver des ravages qui accompagnaient les guerres privées. — Parmi ces guerres, outre celle que les fils du roi firent à leur père, nous mentionnerons la longue rivalité de Foulques Nerra, comte d'*Anjou* (n° 64), et du comte de Blois, Eudes II, qui avait pris le titre de comte de *Champagne* depuis qu'il avait réuni ce comté à ceux de Blois et de Chartres (1019). Cette querelle, dont la cause principale était les prétentions opposées des deux rivaux sur le comté de *Tours*, fut celle qui causa alors en France le plus de troubles et y fit verser le plus de sang.

66. Henri Ier (1031-1060). — Ce ne fut pas sans opposition que Henri Ier prit possession de la couronne à laquelle son père l'avait associé quatre ans avant sa mort. La reine Constance, soutenue par les comtes d'Anjou et de Champagne, et par une partie des feudataires du duché de France, qui aspiraient à l'indépendance, s'efforça de faire monter sur le trône Robert, son fils préféré ; mais Henri Ier, avec le secours de Robert le Magnifique, nommé aussi Robert le Diable, duc de Normandie, remporta sur ses ennemis la victoire de *Villeneuve-Saint-George*, qui ruina les espérances du jeune Robert. Sa mère entra en accommodement : outre quelques avantages pour elle-même, elle obtint pour son fils la cession du duché de Bourgogne. Robert devint ainsi la tige de la première maison ducale de Bourgogne, qui subsista jusqu'en 1361.

Tous les fléaux semblèrent se réunir pour accabler la France pendant ce règne. Une première famine, qui dura deux ans (1032-1033), fut suivie (1045) d'une peste horrible, désignée sous le nom de *Mal des ardents*, qui, pendant les deux siècles suivants, fit, à plusieurs reprises, d'affreux ravages dans tout le royaume ; à ce fléau se joignit (1059) une

nouvelle famine qui dura sept ans. Ces famines furent si horribles, qu'il fallut réprimer par le supplice du feu le fréquent usage de la chair humaine, qu'on vit même exposer en vente pour servir de nourriture. — Au commencement du règne de Henri (1034), Paris avait été presque entièrement consumé par un incendie. — A tous ces maux il fallait encore ajouter ceux des guerres civiles que les seigneurs continuaient toujours à se faire entre eux, et même à soutenir contre le roi.

67. Guerre de Henri contre les grands vassaux. — Eudes II, comte de Champagne et de Blois, le plus puissant de tous les grands vassaux à cette époque, fut le premier qui prit les armes contre Henri, auquel il contesta, mais sans succès (1032), le droit de nommer un archevêque de Sens. Il périt, quelques années après (1037), en combattant pour ravir la couronne de Lombardie à l'empereur Conrad le Salique, auquel il avait déjà disputé (1032-1034) celle du royaume d'Arles, ou de la *Bourgogne Transjurane*. Ce royaume, avec la *Provence*, était resté à l'Empereur, qui continuait aussi à posséder en France la *Franche-Comté*, l'*Alsace* et la *Lorraine*. Par la suite, les seigneurs de cette dernière province, révoltés contre le successeur de Conrad, appelèrent Henri Ier à leur secours (1046) ; mais celui-ci, craignant de s'engager dans une guerre dangereuse contre le plus puissant souverain de l'Europe à cette époque, refusa les offres séduisantes qui lui étaient faites.

Il avait besoin en effet de toutes ses forces pour surveiller et pour réprimer les tentatives ambitieuses de ses propres vassaux. Quelques années auparavant, les comtes de Champagne et de Blois, fils et héritiers du puissant comte Eudes II (voir plus haut), dont ils s'étaient partagé les états, avaient levé l'étendard de la révolte contre le roi ; ils voulaient même le détrôner pour lui substituer son frère aîné, Eudes, écarté du trône par son père à cause de la faiblesse de son intelligence. Vivement pressé par ces vassaux, dont les états resserraient les siens au nord et au midi, le roi Henri implora l'assistance de Geoffroy Martel, fils de l'illustre Foulques Nerra, comte d'Anjou. Celui-ci, après avoir vainement tenté de dépouiller son père (1036), lui avait succédé (1040), et avait successivement vaincu et pris les comtes de Poitiers et du Maine. Il répondit à l'appel du roi, qui lui promettait pour récompense la ville de *Tours*, battit ses ennemis, et fit prisonnier le comte de Blois, ainsi que le prince Eudes, qu'il livra au roi. Henri,

après avoir tenu son frère quelque temps enfermé dans la tour d'Orléans, lui pardonna, et lui confia même, bientôt après, le commandement d'une armée qu'il envoyait contre un autre puissant vassal, le duc de Normandie, Guillaume le Bâtard.

Ce dernier, fils du duc Robert le Magnifique, avait succédé (1035) à son père, mort dans le cours d'un pèlerinage à la Terre-Sainte. Henri, en reconnaissance des services qu'il avait lui-même reçus de Robert, avait aidé Guillaume à se mettre en possession du duché de Normandie, que lui disputait un de ses parents. Mais cette bonne intelligence s'était refroidie, et la guerre ayant éclaté entre le duc et le comte d'*Arques*, son voisin, Henri prit parti pour ce dernier; les troupes qu'il lui envoya furent battues. Ce fut alors que le roi donna à son frère Eudes le commandement d'un corps d'armée, qui fut également mis en déroute et presque entièrement détruit par les Normands auprès de *Mortemer* (1054). Le traité de *Rouen* termina l'année suivante (1055) cette guerre, dans laquelle tout l'avantage et toute la gloire étaient restés au duc de Normandie. Les pertes qu'y éprouva Henri étaient loin d'être compensées par l'acquisition qu'il avait faite, deux ans auparavant (1053), du comté de *Sens*. — De cette même province de Normandie étaient partis, depuis quelques années, de braves aventuriers qui s'illustrèrent par leurs exploits dans l'Italie méridionale, où ils jetèrent par leurs conquêtes les fondements du royaume des Deux-Siciles (voir plus loin n° 71). Le duc Guillaume allait lui-même entreprendre, quelques années plus tard, une conquête plus brillante encore (voir n° 72.)

68. Trêve de Dieu. — Du règne de Henri date un des grands bienfaits dont la société est redevable à la religion : ce fut l'institution célèbre sous le nom de *Trêve de Dieu*. Déjà l'Église avait plus d'une fois essayé de s'opposer aux guerres privées que les seigneurs se faisaient avec une fureur toujours croissante. Ce droit, que les plus puissants s'étaient d'abord arrogé, avait été successivement usurpé par tous les autres; de sorte qu'il n'était si petit châtelain qui ne guerroyât contre son voisin dès qu'il s'imaginait avoir contre lui quelque grief. Les violences, les meurtres, les pillages, les incendies, les sacriléges, désolaient donc à la fois, et dans toutes leurs parties, toutes les provinces de la France. C'est à cet épouvantable fléau que les conciles provinciaux cherchèrent à opposer une digue en déterminant quelques seigneurs (1035) à jurer

la *paix de Dieu*, qui mettait sous la sauvegarde de la religion les personnes et les biens, et interdisait même l'usage de sortir armé. C'était imposer aux passions violentes des hommes de cette époque un joug qu'elles ne pouvaient supporter longtemps. Il fallut que de nouveaux conciles, tenus d'abord en Aquitaine (1041), et, bientôt après, dans toutes les autres provinces, substituassent à la paix de Dieu la *trêve de Dieu*, qui défendait, sous peine d'excommunication, de se livrer à aucune hostilité depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin, et pendant les jours de fête, l'Avent et le Carême. Tous les lieux consacrés par la religion, et même le voisinage des charrues, furent déclarés des asiles inviolables; les femmes, les pèlerins, les voyageurs, les laboureurs, furent mis sous la sauvegarde perpétuelle de la trêve de Dieu. Ce fut ainsi que l'Église, qui seule conservait quelque autorité à cette époque, s'en servit pour diminuer un mal que nul pouvoir humain n'avait alors la force de réprimer.

69. Philippe Ier (1060-1108). — Philippe Ier, l'aîné des deux fils que Henri Ier avait eus de son mariage avec la princesse Anne de Russie, avait été sacré à Reims, l'année qui précéda la mort de son père, avec une grande pompe et avec l'approbation d'un nombre considérable de seigneurs. Leur présence à cette solennité rehaussa l'éclat de la couronne, dont Philippe hérita sans opposition. Mais, comme il avait sept ans à peine et que sa mère était étrangère, Baudoin V, comte de Flandre, et beau-frère de Henri Ier, qui l'avait chargé par son testament de la tutelle de son fils, gouverna au nom du jeune roi. Alors commença ce long règne de quarante-huit ans, « dans lequel il faut bien distinguer, dit un historien moderne, les actions personnelles du roi, qui furent presque toutes honteuses ou criminelles, et les entreprises de la chevalerie française, qui rendirent à la nation le lustre de gloire qu'elle avait perdu. Philippe resta étranger et même indifférent à tous les grands événements de son règne, à la conquête de l'Angleterre (voir n° 72), que sa jeunesse ne lui permit ni d'empêcher ni de rendre profitable à sa puissance, à la conquête de l'Italie méridionale, qui fut l'ouvrage de quelques aventuriers normands (voir n° 71), à l'établissement du royaume de Portugal, qu'un prince de son sang fondait à son insu (voir n° 73); enfin à la croisade (voir n° 74) qui mit toute l'Europe en mouvement et fit éclater tant de beaux faits d'armes. » (M. Desmichels.)

70. **Chevalerie.** — La chevalerie, dont ces glorieuses expéditions manifestèrent la bravoure, était une institution nouvelle et dont l'origine ne remonte pas au delà du onzième siècle. Son influence, attestée au dehors par de brillants triomphes, s'exerça d'une manière plus notable encore sur les mœurs générales de la nation. « La consécration des armes de la noblesse, devenues la seule force publique, à la défense des opprimés, semble avoir été l'idée fondamentale de la chevalerie. » (Sismondi.) — Depuis que la féodalité avait pris tous ses développements, la noblesse châtelaine avait perfectionné l'art de fortifier et de défendre les châteaux dont elle avait couvert la France : en même temps l'art de forger les armes défensives avait fait de tels progrès, que le guerrier tout entier revêtu de fer n'avait plus en quelque sorte de crainte à concevoir pour lui-même. Sa pitié se reporta sur ceux que la faiblesse de leur âge, de leur sexe ou l'infériorité de leur condition rendaient incapables de se défendre eux-mêmes. Ainsi naquit la noble pensée de consacrer d'une manière solennelle et religieuse les armes des forts à protéger les faibles. Le saint ordre de chevalerie, conféré au guerrier, était en effet un engagement religieux autant que militaire. Les infidèles n'y pouvaient être admis ; c'était à Dieu et aux dames que le chevalier se dévouait par des cérémonies mystiques. — Après avoir pris un bain pour se purifier de toutes les souillures de sa vie passée, et avoir accompli devant une image de la Vierge ce qu'on appelait la *veille des armes*, le récipiendaire revêtait une tunique blanche, symbole de la pureté de sa vie future, une robe vermeille, qui l'avertissait d'être toujours prêt à verser son sang pour l'Église et pour les opprimés ; enfin une saie ou tunique noire, en souvenir de la mort qu'il allait affronter sans cesse. Les dames lui passaient ensuite l'écharpe ou la ceinture, symbole de chasteté, et lui chaussaient les éperons dorés, signes de la rapidité avec laquelle il devait voler à l'accomplissement des obligations qu'il contractait. Enfin, en lui ceignant l'épée, celui qui l'armait chevalier lui recommandait la droiture et la loyauté, la défense des pauvres contre l'oppression des riches, et la protection des faibles contre le mépris des forts. Puis il lui rappelait encore quatre choses comprises également dans son vœu de chevalerie, savoir : de s'écarter de tout lieu où il y aurait fraude ou trahison qu'il ne serait pas assez fort pour réprimer ; d'aider de tout son pouvoir et d'honorer les dames et demoiselles ; de jeûner tous les vendredis, et de faire chaque jour une offrande à la messe. Enfin, pour qu'il gardât souvenance de toutes ses promesses, le nouveau chevalier recevait sur le cou un léger coup d'épée, auquel fut par la suite ajoutée l'*accolade* ou embrassade. — L'honneur, ce sentiment inconnu de l'antiquité, et qui fut dans les temps modernes le mobile de tant de grandes choses, devint le garant de l'accomplissement de tous les devoirs imposés au chevalier, qu'il emprisonnait dans un cercle dont il ne pouvait sortir sans infamie. *Dieu et sa dame*, qu'il associait dans sa devise, dans son cri de guerre, recevaient ses serments, que nul danger, nulle crainte n'auraient pu lui faire trahir.

Dans les idées du temps, toutes les perfections qu'exigeait la chevalerie ne pouvaient être le partage que d'un sang illustre : aux nobles seuls appartenait donc le droit d'être armés chevaliers ; encore ne pouvait-on aspirer à cet honneur qu'après un long apprentissage fait sous les ordres d'un chevalier en qualité de *varlet* ou *damoisel*. Il en résulta que tous les châteaux devinrent des écoles de chevalerie, où la jeune noblesse venait apprendre sous la direction d'un seigneur d'un rang plus élevé tous les devoirs de cette noble profession. Placés ainsi dans une sorte de domesticité, à laquelle ne s'attachait aucune idée humiliante, les jeunes nobles, indépendamment des exercices chevaleresques, apprenaient en même temps auprès des dames châtelaines, au service desquelles ils étaient admis en qualité de *pages*, tous les devoirs et toutes les belles manières de la courtoisie ; de sorte que la chevalerie devint ainsi la plus puissante cause de l'adoucissement des mœurs et des progrès rapides que fit la France vers l'exquise politesse, le bon ton et la distinction des manières, qui lui ont, sous ce rapport, assuré sur tous les autres peuples une supériorité dont un juste sentiment d'orgueil national ne la laissera jamais déchoir.

A cette époque remonte également l'usage des *tournois* ou combats simulés, où les chevaliers faisaient preuve de force, d'adresse et d'intrépidité, et celui des *armoiries* gravées sur l'*écu* ou bouclier, et devenues nécessaires pour reconnaître au milieu des combats ces guerriers tout couverts de fer.

Telle était cette chevalerie française dont le brillant courage accomplit les étonnants faits d'armes qui remplissent tout le règne de Philippe Ier, et que nous ne pouvons passer ici sous silence, bien qu'ils n'appartiennent qu'indirectement à notre histoire, à cause des conséquences qu'ils ont eues pour la France même.